Sujet : Fwd: dossier médical incomplet ?
De : Sara Picazo <cybersara@gmail.com>
Date : 13/08/2024, 15:17
Pour : Laurent Fraignac <laurent.fraignac@gmail.com>

---------- Forwarded message ---------
De : **Sara Picazo** <cybersara@gmail.com>
Date: mar. 13 août 2024 à 13:58
Subject: dossier médical incomplet ?
To: USAGERS <usagers@ghu-paris.fr>

Bonjour,

J'ai reçu le 11 août 2024 le dossier médical de maison blanche Avron.

Pouvez vous lire ce que j'ai écrit au sujet de ce dossier médical d'une hospitalisation de 2006 et me dire s'il est complet et s'il y a des irrégularités?

Je vous joins un pdf sur mes réflexions au sujet de mon dossier médical reçu, un pdf de ce que l'hôpital m'a envoyé comme compte rendu de mon hospitalisation et un avis d'une autre personne hospitalisée l'année dernière.

Qu'en pensez vous ?

Merci d'avance pour me répondre
Je vous souhaite une bonne journée
Cordialement
Sara Picazo Fraignac

—Sans titre.jpg—

Bonjour,

Je n'ai pas reçu le dossier médical complet de Maison-Blanche Avron :

Il manque le **deuxième certificat du médecin n'ayant aucun lien avec l'établissement hospitalier** qui donne les raisons pour lesquelles j'ai été internée. A moins que cela soit celui du docteur Astaig et là je trouve les deux médecins (Hiltgen) étant du même hôpital, que cela ne garantit pas l'impartialité.

Il manque l'inventaire au moment où je suis rentrée, tout l'inventaire. Il manque aussi le... comment dire... On se demande si réellement on m'a donné la pièce maîtresse qui est celle de pouvoir savoir mes droits sur mon internement forcé, **"la notification des voies et relais de recours dont vous disposez»** comment je peux me défendre puisqu'elle n'est pas signée de ma part ni de la directrice mais de madame Pelletier, sa seconde et qu'aucun psychiatre m'ont clairement expliqué mes droits de patients et le pourquoi je ne pouvais plus disposé de ma liberté, celle de quitter l'hôpital donc d'être enfermé sous contrainte? Où sont mes documents et notes d'admission et surtout les évaluations d'admission entre mon entrée en HL 14 février jusqu'à la confirmation en HDT PI 8 jours après le 22 février ? Mes rapports médicaux et psychiatriques (diagnostics, observations cliniques, traitements administratifs ou prescrits, mes comptes rendus de consultation) ? le plan de traitement de soins (médications prescrites, notes de suivi des infirmiers et des médecins, plan de soins détaillés, les évaluations de risques, Où sont-ils ?

Il manque la confirmation écrite du directeur (surtout les raisons) concernant mon HDT PI et les décisions de maintien (un mois d'hospitalisation ???) et du pourquoi de HL on me bascule en HDT PI. Aussi, il n'y a aucune signature du directeur, surtout pour le **bulletin d'entrée** (dedans, aucune indication pas le nom de mon conjoint, monsieur Ludovic Lièvre, pas d'indication sur mon hospitalisation précédente , pas de mode de transport (je ne sais même pas comment j'ai été transférée, (la veille je me retrouve à l'hôpital hotel dieu avec la consommation en pleine nuit d'un médicament donné par un infirmier et le lendemain je bascule à l'hôpital Maison blanche Avron sans comprendre ce qui s'est passé avec plein de bleus sur les jambes suite à une plainte pour violences conjugales dans un commissariat de paris mais psychologiquement parlant, vous ne pensez pas que cela peut atteindre la personne cette situation? Donc pas de mode de transport, **pas d'observations**. **MODE D'ENTREE AUTRES URGENCES** (c'est pas un peu léger pour une plainte à la police mode d'entrée :Autres urgences ????? sans explication derrière pour les psychiatres: on ne sait pas pourquoi j'ai atterri à l'hôpital maison blanche Avron en HL ni même quel hôpital m'a transféré et moi aujourd'hui qui voudrais savoir justement ce qui s'est passé entre le moment de ma plainte au commissariat, puis l'entrée en ambulance la nuit à l'hotel Dieu puis le lendemain le transfert à l'hôpital Maison Blanche Avron je ne le sais pas car cela n'est pas écrit mais psychologiquement parlant est ce tenable pour un patient même encore maintenant d'avoir vécu cela et toujours pas aujourd'hui de comprendre la situation??) comme **le bulletin de la situation** pas de signature du directeur. Il n'y a que le psychiatre M. Hiltgen qui fait plein d'observations avec des copier-coller et acte mon hospitalisation sous contrainte et Mme Dufour (qui est maintenant directrice à Aix en Provence Maison blanche Montperrin là aussi où j'ai fait un petit séjour), qui a signé pour dire à ma mère que s'est terminé mon hospitalisation le 13 mars 2006. Après je constate qu'entre le 14 février 2006 mon entrée en HL chez eux et le 22 février 2006, le début de mon Hdt pi. Où sont mes **évaluations médicales** pour confirmer ma nouvelle situation d'être en HDT PI? Et entre le 14 et le 22 où sont voir même tout au long de cette hospitalisation où est indiqué les **résultats médicaux** comme la prise de sang etc et ce qu'ils m'ont donné comme médicaments car honnêtement cela m'étonnerait fort que je n'ai consommé que du SOLIAN

comme l'indique monsieur Hiltgen pendant toute mon hospitalisation? On est dans un hôpital ou on n'y est pas ? où sont mes résultats médicaux et le compte rendu des médicaments que j'ai consommé entre le 14 février et jusqu'à la fin de mon hospitalisation, plus d'un mois d'hospitalisation ???
J'étais en hospitalisation libre, je voudrais comprendre où sont les **observations des infirmiers** pendant cette période-là pour confirmer les dires de M. Hiltgen car le lendemain de mon transfert de l'hôtel Dieu j'ai voulu quitter l'hôpital mais ils n'ont pas voulu. Ils m'ont enfermée. Pour cela n'y a t il pas des obligations à respecter comme prévenir la personne concernée ? Pourquoi ne peut-elle sortir de l'établissement alors qu'elle le demande depuis le 14 et qu'ils m'ont enfermée dans les dire des documents à partir du 22. Pourquoi m'avoir maintenu 8 jours d'enfermement alors que j'étais en HL? Ils me semblent j'avais le droit de quitter l'hôpital ? En tous les cas pas de papiers ni quoi que ce soit qui informe cela dans mon compte rendu d'hospitalisation pour justement me mettre en H.D.T P.I.

J'aimerais comprendre car je vois bien que ma mère a signé et est la tierce personne qui le 22 février à décider avec le médecin sans mon consentement de m'interner et je ne vais pas lui demander (J'ai toujours été en froid avec elle et le suis toujours) car une mère qui n'aime absolument pas sa fille, c'est un peu normal qu'elle fasse un tel acte et surtout une mère qui a quand même vu au tout début de mon entrée dans l'hôpital lors de sa visite avec mon frère que j'avais des bleus sur les jambes à la suite de violences conjugales par Ludovic Lièvre et qui laisse sa fille dans une telle situation de détresse sans en parler à la police ni aux infirmiers, ni aux psychiatres n'est pas non plus digne d'une mère ni digne d'un frère qui sait tout car elle le savait très bien et même mon frère que j'avais porté plainte dans un commissariat pas loin de Place Clichy et que les bleus sur mes jambes que je lui ai montré pendant mon séjour à l'hôpital viennent bien de violences conjugales. (Encore actuellement, je n'ai pas retiré ma plainte) Pour que le docteur Hiltgen ne parle ni de mon transfert à partir de l'hôpital hôtel Dieu, ni de ma plainte. Moi je me demande Pourquoi ? Pourquoi n'a-t-il pas pris cela en compte pour comprendre tout l'historique de la patiente ? C'est bien pourtant dans un commissariat que j'ai décidé d'aller à l'hôpital en HL car une dame du commissariat m'avait demandé de faire un choix entre rentrer chez mon conjoint qui me tape ou à l'hôpital. Pourquoi ce n'est pas marqué les raisons premières de mon hospitalisation en HL et bien sûr toutes les autres raisons, et surtout celles-là (qu'on veut me tuer etc.) n'ont pas été oubliées et qui me chargent. Est-ce leurs propres interprétations pour valider ma détresse du moment et confirmer ma démence pour confirmer l'obligation d'être hospitalisée sous contrainte par un tiers mais sans les fondements premiers LA PLAINTE POUR VIOLENCES CONJUGALES ? et n'auraient-ils pas pu me soigner à partir de ce fait, pour mieux comprendre ma détresse ?. Si j'avais eu l'observations des infirmiers que je n'ai pas sous les yeux, n'aurais-je pas eu des observations comme madame Picazo a des bleus sur les jambes que j'ai montré à ma propre mère et mon frère et que dans ses conditions monsieur Hiltgen n'aurait-il pas pu comprendre un peu mieux la situation et prendre des mesures adéquates pour déclarer à la police que j'ai bien été violentée? Et comprendre ce qui m'arrivait ? Car à cause de cela moi, j'ai mis 10 ans pour comprendre que c'est mon conjoint qui m'avait frappé car dans les conditions psychiatriques où j'ai été transférée j'ai accusé l'infirmier de l'hôpital hotel Dieu qui m'a donné un médicament pour m'endormir et comme par miracle je me retrouve sans comprendre comment dans un autre hôpital maison Blanche Avron je me retrouve avec des bleus sur toutes les jambes. Et c'est bien à cause de ce mauvais transfert que j'ai accusé les infirmiers de vouloir me tuer car PERSONNE, ni le corps médical ni ma famille ne m'ont aidé à comprendre la situation des bleus sur mes jambes. Pourtant il savait tous que c'était mon conjoint puisque j'avais porté plainte. Et ce

n’est pas écrit dans le dossier médical. Faut-il que je retrouve la déposition de la plainte pour le prouver ?

Ce qui me choque c'est qu'à aucun moment les psychiatres n’indiquent mon transfert ni ils indiquent clairement pourquoi j'étais en HL chez eux. Et pourquoi ? n’est-ce pas important pour le corps médical d’en prendre conscience et d’acter les raisons pour lesquelles je suis rentrée chez eux en HL ??? parce que c'est quand même bien à partir d'une plainte, une plainte dans un commissariat de Paris proche de Place Clichy et il me semble capital aussi que ce soit écrit noir sur blanc dans mon dossier médical et qu’ils le valident pour me porter assistance et me donner des soins adéquats.

De plus, je constate que je ne suis pas la seule à avoir vécu une telle situation et subi cela même il y a à peine un an en 2023, dans un avis sur l'hôpital, une personne se plaint de cela. Il semblerait qu'une personne ait vécu plus ou moins la même situation que moi et qui attendait le docteur après un transfert en HL sans son consentement de savoir ce qui lui arriverait par la suite.(en pièce jointe et en bas de ce document)

Je vous ai transmis mon dossier médical de 2006 reçu le 11 aout 2024 en pièce jointe en pdf. Pouvez-vous me dire s'il est complet pour vous et si vous trouvez vous même des irrégularités ? Et si oui, pouvez-vous me dire ce qu'il manque et ses irrégularités pour un hl à cause d'une plainte au commissariat pour violences conjugales qui se transforme en Hdt pour péril imminent?

Pouvez-vous me dire quels sont mes droits de patiente qui est handicapée devant un tel dossier ?

Merci d'avance
Je vous souhaite une bonne journée
Cordialement
Sara Picazo Fraignac

Ps : En tous les cas, si cet hôpital ce qu'il a fait sur moi le fait sur d'autres patients que par un avis vous pouvez voir et bien je ne sais pas pour vous mais je ne suis pas sûr qu'il respecte même encore maintenant les droits des patients.

Je constate qu’il n’y a pas non plus indiqué que je vis en 2006 chez mon conjoint d’époque Ludovic Lièvre à l’avenue Gabriel Peri à Saint Ouen et non au 71 avenue Michelet 93400 Saint Ouen qui est mon ancienne adresse où j’ai vécu aussi à cette adresse avec lui.

GHU Paris - Site Avron

129 Rue d'Avron, Paris



1,8 26 avis

Les avis n'ont pas été validés.



N3fi Btt3rsw33t

3 avis

il y a un an

Transférée dans cet hôpital de force alors que je suis en hospitalisation libre, on me dit que je verrai avec le médecin d'Avron si je veux m'en aller. N'étant in danger ni pour moi ni pour autrui et n'ayant aucun traitement à prendre systématiquement chaque jour, je demande pendant 5 heures consécutives à voir mon médecin et sans succès car les infirmières sont dans le jugement et vous considèrent comme une plaie, vous coupent la parole et s'en vont pendant que vous leur posez une question.

J'attends donc depuis 5 heures à voir le médecin que je n'ai pas vu aujourd'hui (étant arrivée la veille), pour qu'il accepte que je m'en aille hors je suis en hospitalisation libre. Merci le système de psychiatrie en France et nos belles structures publiques qui nous accompagnent.

Visité en août 2023

BULLETIN D'ENTREE

HC7926 HC 75G27

EPS MAISON BLANCHE	SERVICE : 7926 HC 75G27 AVRON UNITE :
NOM : PICAZO	N° D'ENTREE : 20033220
PRENOM : SARA	Date d' admission : 14/02/2006 HDT PI 22/02/06 Placement : 3 2
NOM USUEL :	N° Registre Loi : 601 050 Protection :

--- ADRESSE : 36 Boulevard. DE MENILMONTANT

75020 PARIS 20

SEXE : F

DATE DE NAISSANCE : 28/01/1971

LIEU NAISS. : FRANCE

NATIONALITE :

SITUATION FAMILIALE : CELIBATAIRE

Marié(e) le: *A :*

Nom du conjoint:

Divorcé(e) le:

FILIATION :

HOSPITALISATION PRECEDENTE

N° D'ENTREE :

Date d' entrée : *Date sortie :*

NOM ET ADRESSE

CONJOINT :

PARENTS :

Correspondant :

PROFESSION:

EMPLOYEUR

NOM ASSURE SOCIAL : PICAZO

ADRESSE DU CENTRE :

N° SECURITE SOCIALE : 271017864638874

REGIME : 01

BENEFICIAIRE : ASSURE

CAISSE :

CENTRE :

MODE D'ENTREE : AUTRES URGENCES

MODE TRANSPORT :

Pièces produites à l'admission

Certifié véritable par le Directeur soussigné :

NEUILLY SUR MARNE

le : 22/02/2006

Le Directeur

OBSERVATIONS



MAISON BLANCHE AVRON
SECTEUR BELLEVILLE - 75G27

129 rue dAvron
75020 PARIS
Tél. : 01 44 64 34 56
Fax. : 01 44 64 34 58

Je soussignée, Docteur ASTAING, Assistante Spécialiste, service du Docteur MONDUIT DE CAUSSADE, 27ème secteur, à l'hôpital de MAISON-BLANCHE AVRON certifie avoir examiné ce jour :

Mademoiselle PICAZO Sara
Née le : 28/01/1971
Domiciliée : 71 avenue Michelet – 93400 SAINT-OUEN

Et avoir constaté :

Patiente hospitalisée depuis le 15/02/06 en HL pour un épisode d'angoisse avec vécu de persécution.
Antécédents d'hospitalisation en septembre 2005 pour un épisode psychotique aigu.
Notion d'une interruption de son traitement neuroleptique il y a un mois.

Ce jour à l'entretien alors que la patiente demande sa sortie : elle est réticente et méfiante.
Elle semble tendue et se dit angoissée.
Elle arrive néanmoins à exprimer sa conviction délirante que les médecins et les infirmiers veulent la tuer.
Adhésion complète au délire et forte participation émotionnelle.
Méconnaissance du caractère pathologique des troubles.

Son état rend impossible son consentement, nécessite des soins immédiats et une surveillance constante en milieu hospitalier, et impose une hospitalisation à la demande d'un tiers conformément à l'article L 3212.3 et suivant du Code de la Santé Publique.

Fait à Paris
Le 22/02/2006

Dr I. ASTAING
Assistante Spécialiste
27ème secteur de Paris
EPS Maison blanche
129 rue d'Avron
75020 PARIS
N° Finess 750015169
N° identification 930000351

Docteur ASTAING



MAISON BLANCHE AVRON
SECTEUR BELLEVILLE - 75G27

129 rue dAvron
75020 PARIS
Tél. : 01 44 64 34 56
Fax. : 01 44 64 34 58

Certificat

de 24 heures (HDT)

Secteur 75G27

Délivré par le médecin en exécution des articles
3212-1 à 3213-10 du Code de la Santé Publique
établi le 23/02/2006

Je soussigné docteur Hiltgen, Psychiatre de l'établissement, certifie que :

Mademoiselle Sara PICAZO
Numéro d'admission : 20033220 Date d'entrée : 22/02/2006

Née le : 28/01/1971 à
Domiciliée : 71 avenue Michelet - 93400 - ST OUEN

Patiente âgée de 35 ans hospitalisée pour épisode d'angoisse avec vécu de persécution. L'ambivalence par rapport aux soins a nécessité une mise en HDT Péril Imminent.
Antécédents d'hospitalisation en septembre 2005 pour épisode psychotique aigu avec idées délirantes de persécution intriquées avec des idées délirantes centrées sur des hormones de croissance.
Traitement par SOLIAN.
Ce jour : livre spontanément des idées délirantes de persécution qui pour une part semblent évoluer depuis un an. Convaincue "que l'on veut la tuer, que l'on veut lui faire du mal". "On la suit dans la rue pour l'effrayer, histoire en rapport avec les hormones de croissance et les gens qui meurent".
Réactivation délirante suite à l'arrêt du SOLIAN. Dans le service, pense également que "les infirmiers de nuit avec des gants jaune viennent et ne veulent pas laisser de traces". Angoisse en rapport avec ces idées délirantes de persécution. Contact préservé, absence de dissociation psychique. Opposition verbalisée à l'hospitalisation et à la prise de traitement.
Hospitalisation à la demande d'un tiers à maintenir pour surveillance et traitement.

S. HILTGEN
Assistante Spécialiste
27e secteur de Paris
EPS Maison Blanche
129, rue d'Avron
75020 PARIS

Docteur Hiltgen

MAISON BLANCHE - AVRON
UNITÉS D'ACCUEIL ET D'HOSPITALISATION

BELLEVILLE - SECTEUR 75G27

129, rue d'Avron - 75020 Paris
Tél. : 01 44 64 34 50
Fax : 01 44 64 34 62

Certificat

de quinzaine (HDT)

Secteur 75G27

Délivré par le médecin en exécution des articles
3212-1 à 3213-10 du Code de la Santé Publique
établi le 08/03/2006

Je soussigné docteur Hiltgen, Psychiatre de l'établissement, certifie que :

Mademoiselle Sara PICAZO
Numéro d'admission : 20033220 Date d'entrée : 22/02/2006

Née le : 28/01/1971 à
Domiciliée : 71 avenue Michelet - 93400 - ST OUEN

Patiente âgée de 35 ans hospitalisée pour épisode d'angoisse avec vécu de persécution. L'ambivalence par rapport aux soins a nécessité une mise en HDT Péril Imminent.
Antécédents d'hospitalisation en septembre 2005 pour épisode psychotique aigu avec idées délirantes de persécution intriquées avec des idées délirantes centrées sur des hormones de croissance.
Traitement par SOLIAN.
Livre spontanément des idées délirantes de persécution qui pour une part semblent évoluer depuis un an. Convaincue "que l'on veut la tuer, que l'on veut lui faire du mal". "On la suit dans la rue pour l'effrayer, histoire en rapport avec les hormones de croissance et les gens qui meurent". Réactivation délirante suite à l'arrêt du SOLIAN. Dans le service, pense également que "les infirmiers de nuit avec des gants jaune viennent et ne veulent pas laisser de traces". Angoisse en rapport avec ces idées délirantes de persécution. Contact préservé, absence de dissociation psychique. Opposition verbalisée à l'hospitalisation et à la prise de traitement.
Ce jour : on constate une nette diminution de l'angoisse et une mise à distance des idées délirantes de persécution. Patiente beaucoup plus détendue, moins projective. Discours cohérent et adapté.
Absence d'éléments thymiques. Adhésion aux soins et à l'idée d'un relais en consultation au CMP de son secteur (Saint Ouen). L'amélioration clinique constatée dans le service se confirme lors des permissions. Projet de permission avec nuits au domicile en vue d'une sortie prochaine.
Hospitalisation à la demande d'un tiers à maintenir dans l'attente de la sortie prochaine.

Docteur Hiltgen





MAISON BLANCHE AVRON
SECTEUR BELLEVILLE - 75G27

129 rue dAvron
75020 PARIS
Tél. : 01 44 64 34 56
Fax. : 01 44 64 34 58

Certificat

de sortie (HDT)

Secteur 75G27

Délivré par le médecin en exécution des articles
3212-1 à 3213-10 du Code de la Santé Publique
établi le 13/03/2006

Je soussigné docteur Hiltgen, Psychiatre de l'établissement, certifie que :

Mademoiselle Sara PICAZO
Numéro d'admission : 20033220 Date d'entrée : 22/02/2006

Née le : 28/01/1971 à
Domiciliée : 71 avenue Michelet - 93400 - ST OUEN

Patiente âgée de 35 ans hospitalisée pour épisode d'angoisse avec vécu de persécution. L'ambivalence par rapport aux soins a nécessité une mise en HDT Péril Imminent.
Antécédents d'hospitalisation en septembre 2005 pour épisode psychotique aigu avec idées délirantes de persécution intriquées avec des idées délirantes centrées sur des hormones de croissance.
Traitement par SOLIAN.
Livre spontanément des idées délirantes de persécution qui pour une part semblent évoluer depuis un an. Convaincue "que l'on veut la tuer, que l'on veut lui faire du mal". "On la suit dans la rue pour l'effrayer, histoire en rapport avec les hormones de croissance et les gens qui meurent". Réactivation délirante suite à l'arrêt du SOLIAN. Dans le service, pense également que "les infirmiers de nuit avec des gants jaune viennent et ne veulent pas laisser de traces". Angoisse en rapport avec ces idées délirantes de persécution. Contact préservé, absence de dissociation psychique. Opposition verbalisée à l'hospitalisation et à la prise de traitement.
On constate une nette diminution de l'angoisse et une mise à distance des idées délirantes de persécution. Patiente beaucoup plus détendue, moins projective. Discours cohérent et adapté. Absence d'éléments thymiques. Adhésion aux soins et à l'idée d'un relais en consultation au CMP de son secteur (Saint Ouen). L'amélioration clinique constatée dans le service se confirme lors des permissions. Projet de permission avec nuits au domicile en vue d'une sortie prochaine.
Ce jour : la patiente nous dit que la permission de 3 jours s'est bien passée (sortie à l'extérieur, rencontres avec des amis) en dehors de quelques moments d'angoisse liés à l'idée du retour à l'hôpital. Bon contact, propos cohérents et adaptés, pas d'idées délirantes de persécution livrées spontanément, anxieuse à l'idée de ne pas sortir. Nous convenons d'une sortie ce jour avec un relais au CMP le 15/03/2006.
HDT à lever. Sort ce jour.

Certificat de 24 heures (HDT) du 23/02/2006

Docteur Hiltgen

Patiente âgée de 35 ans hospitalisée pour épisode d'angoisse avec vécu de persécution. L'ambivalence par rapport aux soins a nécessité une mise en HDT Péril Imminent.
Antécédents d'hospitalisation en septembre 2005 pour épisode psychotique aigu avec idées délirantes de persécution intriquées avec des idées délirantes centrées sur des hormones de croissance. Traitement par SOLIAN.
Ce jour : livre spontanément des idées délirantes de persécution qui pour une part semblent évoluer depuis un an. Convaincue "que l'on veut la tuer, que l'on veut lui faire du mal". "On la suit dans la rue pour l'effrayer, histoire en rapport avec les hormones de croissance et les gens qui meurent". Réactivation délirante suite à l'arrêt du SOLIAN. Dans le service, pense également que "les infirmiers de nuit avec des gants jaune viennent et ne veulent pas laisser de traces". Angoisse en rapport avec ces idées délirantes de persécution. Contact préservé, absence de dissociation psychique. Opposition verbalisée à l'hospitalisation et à la prise de traitement.
Hospitalisation à la demande d'un tiers à maintenir pour surveillance et traitement.

Certificat de quinzaine (HDT) du 08/03/2006

Docteur Hiltgen

Patiente âgée de 35 ans hospitalisée pour épisode d'angoisse avec vécu de persécution. L'ambivalence par rapport aux soins a nécessité une mise en HDT Péril Imminent.
Antécédents d'hospitalisation en septembre 2005 pour épisode psychotique aigu avec idées délirantes de persécution intriquées avec des idées délirantes centrées sur des hormones de croissance. Traitement par SOLIAN.
Livre spontanément des idées délirantes de persécution qui pour une part semblent évoluer depuis un an. Convaincue "que l'on veut la tuer, que l'on veut lui faire du mal". "On la suit dans la rue pour l'effrayer, histoire en rapport avec les hormones de croissance et les gens qui meurent". Réactivation délirante suite à l'arrêt du SOLIAN. Dans le service, pense également que "les infirmiers de nuit avec des gants jaune viennent et ne veulent pas laisser de traces". Angoisse en rapport avec ces idées délirantes de persécution. Contact préservé, absence de dissociation psychique. Opposition verbalisée à l'hospitalisation et à la prise de traitement.
Ce jour : on constate une nette diminution de l'angoisse et une mise à distance des idées délirantes de persécution. Patiente beaucoup plus détendue, moins projective. Discours cohérent et adapté. Absence d'éléments thymiques. Adhésion aux soins et à l'idée d'un relais en consultation au CMP de son secteur (Saint Ouen).
L'amélioration clinique constatée dans le service se confirme lors des permissions.
Projet de permission avec nuits au domicile en vue d'une sortie prochaine.
Hospitalisation à la demande d'un tiers à maintenir dans l'attente de la sortie prochaine.

Certificat de sortie du 13/03/2006

Docteur Hiltgen

Patiente âgée de 35 ans hospitalisée pour épisode d'angoisse avec vécu de persécution. L'ambivalence par rapport aux soins a nécessité une mise en HDT Péril Imminent.
Antécédents d'hospitalisation en septembre 2005 pour épisode psychotique aigu avec idées délirantes de persécution intriquées avec des idées délirantes centrées sur des hormones de croissance. Traitement par SOLIAN.
Livre spontanément des idées délirantes de persécution qui pour une part semblent évoluer depuis un an. Convaincue "que l'on veut la tuer, que l'on veut lui faire du mal". "On la suit dans la rue pour l'effrayer, histoire en rapport avec les hormones de croissance et les gens qui meurent". Réactivation délirante suite à l'arrêt du SOLIAN. Dans le service, pense également que "les infirmiers de nuit avec des gants jaune viennent et ne veulent pas laisser de traces". Angoisse en rapport avec ces idées délirantes de persécution. Contact préservé, absence de dissociation psychique. Opposition verbalisée à l'hospitalisation et à la prise de traitement.
On constate une nette diminution de l'angoisse et une mise à distance des idées délirantes de persécution. Patiente beaucoup plus détendue, moins projective. Discours cohérent et adapté. Absence d'éléments thymiques. Adhésion aux soins et à l'idée d'un relais en consultation au CMP de son secteur (Saint Ouen).
L'amélioration clinique constatée dans le service se confirme lors des permissions. Projet de permission avec nuits au domicile en vue d'une sortie prochaine.
Ce jour : la patiente nous dit que la permission de 3 jours s'est bien passée (sortie à l'extérieur, rencontres avec des amis) en dehors de quelques moments d'angoisse liés à l'idée du retour à l'hôpital. Bon contact, propos cohérents et adaptés, pas d'idées délirantes de persécution livrées spontanément, anxieuse à l'idée de ne pas sortir. Nous convenons d'une sortie ce jour avec un relais au CMP le 15/03/2006. HDT à lever. Sort ce jour.

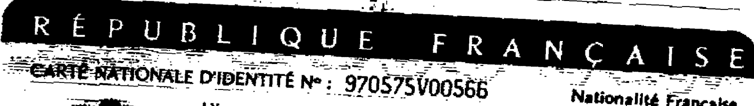
Je soussignée Madame Picazo Yvette
demeurant 30 Bvd de Ménilmontant, 75020 Paris
Retraitée

demande en ma qualité de mère
conformément à l'article L. 3212.3 du Code de la Santé
Publique et aux conclusions du certificat médical
ci-joint, l'admission à l'hôpital de Maison Blanche de

Mademoiselle Sara Picazo
demeurant 71 avenue Michelet, St Ouen
née le 28 janvier 1971, à Versailles
Sans profession.

Fait à Paris le 22/02/06

Picazo



CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ N° : 970575V00566

Nationalité Française



LY Nom : LOTTIN

Epouse : PICAZO Y CABANERO

Prénom(s) : YVETTE

Sexe : F

Né(e) le : 24.05.1941

à : VERSAILLES (78)

Taille :

Signature du titulaire :

IDFRALOTTIN<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<

970575V005661YVETTE<<<<<<<<4105246F5

Adresse : 30 BOULEVARD DE MENILMONTANT
PARIS 20E (75)

Carte valable jusqu'au : 15.05.2007

délivrée le : 16.05.1997

par : PREFECTURE DE POLICE PARIS ANTENNE XX (75)

Signature de l'autorité :

HOPITAL MAISON BLANCHE

MAISON BLANCHE AVRON
SECTEUR BELLEVILLE - 75G27

129 rue d'Avron
75020 PARIS
Tél. : 01 44 64 34 56
Fax. : 01 44 64 34 58

Neuilly sur Marne, le 6 avril 2006

Le Directeur
de l'Etablissement Public de Santé de Maison Blanche

DIR/VB
Affaire suivie par
Françoise DUFOUR

à
Madame PICAZO Yvette
30 Bld de Ménilmontant
75020 PARIS

OBJET : **Application de la loi N° 90-527 du 27 Juin 1990 relative aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation.**

Madame,

Conformément aux dispositions de l'article L 3212-8 du Code de la Santé Publique, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les conditions de traitement de Madame SARA PICAZO dont vous avez demandé l'admission à l'Etablissement Public de Santé de Maison-Blanche ne rendent plus désormais son hospitalisation indispensable.

En conséquence, sa sortie de l'établissement est prononcée le 13/03/2006.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Pour le directeur et par délégation
Cadre Administratif

Françoise DUFOUR

A M ……………………………………………………………………………………

Demeurant ……………………………………………………………………………

NOTIFICATION DES VOIES ET DELAIS DE RECOURS DONT VOUS DISPOSEZ

Conformément à la loi N°78-753 du 17 juillet 1978 relative à la notification des actes administratifs et à l'amélioration des relations entre l'administration et le public,

Vous avez été admis en hospitalisation sur demande d'un tiers (article L 3212-1 ou L 3212-3 du Code de la Santé Publique) depuis le .22.02.06

Pendant ce séjour, vous disposez de droits rappelés dans le livret d'accueil et la charte du patient hospitalisé joints, dont celui de communiquer avec :

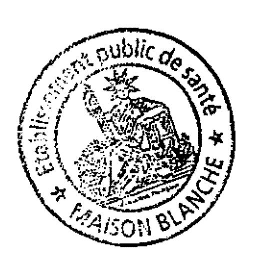
Monsieur le Président de la Commission Départementale
Des Hospitalisations Psychiatriques
Centre Hospitalier SAINTE ANNE
1, rue Cabanis
75674 PARIS CEDEX

Monsieur le Procureur de la République
Parquet de PARIS
3ème section B
4, boulevard du Palais
75001 PARIS

Vous pouvez également vous adresser à la commission de conciliation de l'établissement ou aux associations de patients et anciens patients (consulter le service des admissions pour en obtenir les coordonnées).

Madame PRUNIAUX

La Directrice



P/O Madame PELLETIER

Cadre Supérieur De Santé

Merci de retourner ce coupon au secrétariat à l'aide de l'enveloppe ci-jointe :

Mlle ……PICAZO Sara……

Demeurant ..71 avenue M. Chelet 93400 SAINT OUEN……

Reconnaît avoir reçu notification des voies et délai de recours le ……………………………

Fait à Paris, le

Signature de l'intéressé(e)



MAISON BLANCHE AVRON
SECTEUR BELLEVILLE - 75G27

129 rue dAvron
75020 PARIS
Tél. : 01 44 64 34 56
Fax. : 01 44 64 34 58

BULLETIN DE SITUATION
****
SIMPLE

MR MME MELLE : PICAZO SARA
NOM JEUNE FILLE : .
NE (E) LE : 28/01/1971
NO. ENTREE : 20033220 2
ADRESSE : 71 Avenue. MICHELET
CODE POSTAL : 93400 ST OUEN
NO. S.SOCIALE : 271017864638874
CAISSE ET CENTRE : 01751 204
COEF. ANT. ACQUIS :.
COEFFICIENT EN K : .
EST HOSPITALISE DEPUIS LE :14/02/2006
EST PRESENT LE 02/03/2006

7926 HC 75G27 AVRON

NEUILLY SUR MARNE le 02/03/2006



LE DIRECTEUR